Recommandation 840 (1978)[1]

Situation en Afrique (politique générale du Conseil de l'Europe)

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa Résolution 678 (1978), sur la situation en Afrique ;

2. Se félicitant de la coopération politique qui s'est instaurée au sein du Conseil de l'Europe, et qui porte notamment sur :

a. la politique de détente, sous forme d'échanges de vues sur les suites de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ;

b. la coopération européenne, sous forme d'échanges de vues sur les activités des différentes organisations européennes ;

c. les activités européennes au sein des Nations Unies,

3. Recommande au Comité des Ministres :

a. d'inclure l'examen de la situation en Afrique et au Moyen-Orient dans ses échanges de vues sur la coopération politique entre gouvernements membres, en vue de dégager les aspects politiques d'un éventuel accord de solidarité entre l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe ;

b. de prendre en considération la possibilité d'une aide pratique dans le domaine de l'éducation, par l'instauration de centres de formation pour la jeunesse africaine qui correspondent à ses besoins d'éducation et de formation scientifique et technique.

1. Discussion par l'Assemblée le 29 septembre 1978 (12e séance) (voir Doc. 4216, rapport de la commission des questions politiques). Texte adopté par l'Assemblée le 29 septembre 1978 (12e séance).